

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE

COPY

N° 62

ORIGINAL: ANGLAIS

1er août 1952

NATO CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL

AC/27-R/1

GROUPE D'ETUDES SUR LA PRODUCTION ET LES ACQUISITIONS
OFF SHORE DE MUNITIONS

Procès-verbal de la réunion
tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le 31 juillet 1952 à 10 heures

PRESENTS

Président : M. D.L. Hopkins, Secrétaire Général Adjoint,
Production et Logistique

Général A. Rosart (Belgique) Général M. Palma (Italie)
Colonel V.K. Laursen (Danemark) Major Général N. Saeboe (Norvège)
Commander D.A. Plank (Etats-Unis) Dr. A.E. van Braam Houckgeest (Pays-Bas)
Général P. Descroix (France) M. C.E.F. Gough (Royaume-Uni)
M. Celal Imre (Turquie)

SECRETARIAT INTERNATIONAL

M. J.K. Horsefield
Général R.H. Clavier
M. A. Franzini
Major Général Lejeune
M. A. de Schonen
M. R. Stinglhamber
M. D.M. Thompson
M. L. Williams (Secrétaire du Groupe d'Etudes)

EGALEMENT PRESENTS

Colonel D.O. Monteith (Liaison avec le Groupe Permanent)

SOMMAIRE

<u>Point</u>	<u>Sujet</u>	<u>Page No.</u>
I	Méthode à suivre pour obtenir les renseignements nécessaires sur les insuffisances en munitions et les capacités de production	1
II	Prix des munitions	2
III	Méthode à suivre après communication au Secrétariat International des informations sur les insuffisances en munitions et les capacités de production de munitions	3
IV	Questions diverses	4

I. METHODE A SUIVRE POUR OBTENIR LES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES SUR LES INSUFFISANCES EN MUNITIONS ET LES CAPACITES DE PRODUCTION DE MUNITIONS

Document: ISM(52)21.

1. LE PRESIDENT résume brièvement les échanges de vues du Conseil sur cette question; c'est à la suite de ces échanges de vues que le Conseil a chargé le Secrétariat International d'entreprendre une étude complète de l'approvisionnement en munitions portant également sur les stocks, insuffisances, capacités de production, ceci pour permettre aux Etats-Unis d'établir leurs propositions d'acquisitions off shore, et pour permettre aux autres délégations d'examiner éventuellement une révision ou une extension de leurs programmes. Pour des raisons pratiques, il estime que cette étude devrait tout d'abord se limiter aux pays européens de l'OTAN.

2. Le Secrétariat International croit savoir que les pays européens de l'OTAN sont sur le point de fournir aux Groupes Consultatifs d'Aide Militaire des Etats-Unis (MAAG), des renseignements détaillés sur les stocks et les insuffisances en munitions à l'occasion de l'examen du programme révisé de matériels militaires auquel procèdent les Etats-Unis pour l'année financière 1952/53. Ces informations sont également nécessaires au Secrétariat International pour lui permettre de se conformer aux instructions du Conseil, et le Président estime donc qu'il serait plus facile que les autorités américaines soient autorisées par les différents pays à communiquer au Secrétariat les renseignements qu'elles sont en train de réunir par l'intermédiaire des MAAG.

3. LE DELEGUE DU ROYAUME-UNI estime qu'il serait probablement préférable que les pays communiquent directement les informations demandées au Secrétariat International; en effet, il ignorait précédemment que les MAAG étaient en train de réunir des renseignements sur la situation actuelle concernant les insuffisances en munitions. Il ajoute qu'il préférerait examiner ces questions tout d'abord avec les MAAG avant de reconnaître que les renseignements détenus par eux répondent à l'étude actuelle et qu'ils peuvent être transmis au Secrétariat. Il ajoute les observations suivantes :

- (a) L'étude proposée devrait mettre en évidence les faits concrets touchant la production actuelle, les capacités inutilisées et les insuffisances. Les facteurs politiques, économiques ou militaires qui prendraient éventuellement le pas sur les considérations de production ne devraient pas rentrer en ligne de compte avant que soit atteint le deuxième stade de cette étude; en effet, cela éviterait de présenter au Conseil un tableau confus de la situation.
- (b) Il estime que cette étude pourrait se faire sans faire entrer les stocks en ligne de compte. Si ce point de vue est accepté, on éviterait, dans le domaine de la sécurité, les risques qu'implique le rassemblement en un document unique de renseignements sur les stocks en munitions de tous les pays européens de l'OTAN.

4. A la suite de la proposition du Délégué du Royaume-Uni, on convient de façon générale qu'il est inutile de fournir des indications sur les stocks étant entendu que les renseignements sur les insuffisances seront fournis de façon suffisamment détaillée pour permettre l'établissement des priorités de besoins entre les divers pays et entre les divers types de munitions.

5. Au cours de l'échange de vues suivant, LE DELEGUE TURC déclare que son pays a déjà communiqué directement au Secrétariat des renseignements sur les insuffisances en munitions. Les autres délégations se déclarent prêtes à permettre aux MAAG de communiquer au Secrétariat International les renseignements qu'ils sont en train de réunir; toutefois, on s'accorde généralement à penser que les responsables dans chaque pays devront avoir la possibilité de vérifier tout d'abord ces renseignements auprès des MAAG pour s'assurer qu'ils sont complets et précis.

6. LE DELEGUE DES PAYS-BAS signale que les renseignements réunis par les MAAG font état d'une réserve de guerre de trente jours alors que SHAPE fonde officiellement ses estimations sur des réserves de guerre de quatre-vingt dix jours. Il existe également d'autres différences entre les pénuries calculées par les MAAG et les estimations officielles des Pays-Bas relatives aux munitions. En réponse, le Représentant du Secrétariat International indique qu'il serait éventuellement possible, si on le désirait, de calculer de façon approchée un déficit pour 30 jours de réserves de guerre à partir des chiffres fournis par les MAAG.

7. LE DELEGUE NORVEGIEN estime qu'il serait bon, au cours des stades ultérieurs de cette étude de l'OTAN, de tenir compte des facteurs d'emplacement stratégique, et il attire l'attention sur les usines que la Norvège vient de construire afin d'y manufacturer certains types de munitions dans des conditions optimum de sécurité militaire.

8. On s'accorde de façon générale à penser que si le Secrétariat International désire poser des questions sur les chiffres fournis par les MAAG, il devra s'adresser aussi bien à la délégation nationale intéressée qu'aux autorités américaines.

9. LE GROUPE D'ETUDES convient :

- (1) que l'étude initiale entreprise par le Secrétariat fera état uniquement de données concrètes,
- (2) que les renseignements sur les insuffisances en munitions et les capacités de production de munitions communiqués par les autorités nationales aux MAAG des Etats-Unis pourront être communiqués également au Secrétariat International sous réserve des vérifications prévues au paragraphe 5 ci-dessus, compte tenu également de la réserve mentionnée par le Délégué du Royaume-Uni;
- (3) que le Secrétariat consultera la délégation intéressée s'il désire soulever certaines questions touchant ces renseignements;
- (4) que les facteurs militaires dont il faudra tenir compte le moment venu dans cette étude de l'OTAN feront état des considérations d'emplacement stratégique;
- (5) que, vu les risques auxquels on s'exposerait du point de vue de la sécurité, le Secrétariat International ne réunira pas de renseignements sur les stocks de munitions.

II. PRIX DES MUNITIONS

10. LE PRESIDENT estime que l'étude concrète que doit préparer le Secrétariat serait incomplète faute de renseignements sur les niveaux des

prix dans les différents pays. Il conçoit toutefois qu'il est difficile de fournir un prix avant de savoir la quantité de munitions qui sera commandée et il demande aux délégations de faire connaître leurs vues à ce sujet. ✓

11. De l'avis du DELEGUE FRANÇAIS, il serait impossible de fournir des données valables sur les prix sans connaître auparavant les quantités de munitions en cause et sans avoir les spécifications exactes pour chaque type de munition. Le DELEGUE BELGE s'associe à cette intervention.

12. Après un échange de vues, LE GROUPE D'ETUDES convient :

qu'une étude concrète du Secrétariat ne comportant pas de données de comparaison des prix suffira en premier lieu. S'il est nécessaire ultérieurement de présenter des recommandations précises, il faudra à ce moment là tenir compte des prix.

III. METHODE A SUIVRE APRES COMMUNICATION AU SECRETARIAT INTERNATIONAL DES INFORMATIONS SUR LES INSUFFISANCES EN MUNITIONS ET LES CAPACITES DE PRODUCTION DE MUNITIONS

13. LE PRESIDENT déclare que, dès qu'il aura reçu toutes les informations nécessaires, le Secrétariat préparera son étude concrète et la fera distribuer sous forme de projet. Cette étude concrète tiendra compte des préférences exprimées par les experts de production de chaque pays sur les commandes qu'ils désireraient éventuellement recevoir et ne comportera pas de recommandations. Cette étude se fera sous forme de projet soumis aux délégations; le Groupe d'Etudes pourrait ensuite se réunir à nouveau pour examiner ce projet à la demande de l'une ou l'autre délégation. Le projet serait ensuite présenté au Conseil.

14. Si les Etats-Unis soumettent au Secrétariat International des propositions précises d'acquisitions off shore fondées sur cette étude concrète, il sera procédé à une nouvelle étude tenant compte des facteurs économiques, militaires et politiques et comportant des recommandations détaillées. En tout cas, les propositions éventuelles des Etats-Unis seront examinées dès réception sur une base multilatérale au cours d'une réunion.

15. LE GROUPE D'ETUDES accepte la marche à suivre proposée par le Président.

IV. QUESTIONS DIVERSES

16. LE PRESIDENT déclare que, poursuivant ses études sur les possibilités de production de pièces détachées en Europe pour les matériels de type américain, le Secrétariat procède actuellement à une étude détaillée d'environ 12 matériels d'artillerie et armes d'infanterie. Il demande aux délégations de chaque pays intéressé de prêter tout leur concours au Secrétariat à cette occasion.

17. LE GROUPE D'ETUDES prend note de cette déclaration.

18. La séance est levée à 11 h. 35.

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.